II. Pour le mois du Sacré-Cœur. — La pieuse pratique du mois du Sacré-Cœur avait été enrichie de quelques indulgences par Léon XIII. Comme la durée en était limitée, il a été demandé à Pie X de les rendre perpétuelles.

Par décision du 8 août 1906, le Saint Père a accordé à perpétuité: 1° une indulgence plénière toties quoties, applicable aux défunts, pour le 30 juin, dans les églises ou le mois du Sacré-Cœur a été solennellement célébré; 2° la faveur de l'autel grégorien ad instar, à leur messe du 30 juin, pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur, et aussi pour les curés ou recteurs des églises où l'on a fait ces exercices; 3° une indulgence de cinq cents jours pour les personnes qui s'occupent du mois du Sacré-Cœur, toutes les fois qu'elles feront une bonne œuvre dans le but d'en propager la pratique ou de la rendre plus parfaite; 4° une indulgence plénière pour chaque communion de ces mêmes personnes pendant le mois de juin. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

III. Invocation au Sacré-Cœur. — O Sacrum Cor Jesu, in Te confido! Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous!

Le 5 juin 1906, Sa Sainteté a accordé 300 jours d'indulgence pour chaque fois qu'on récite l'invocation, et l'indulgence est applicable aux âmes du purgatoire. — Une indulgence plénière est accordée pour chaque mois aux conditions ordinaires.

IV. Le 16 mai 1906, N. S. P. le Pape a enrichi d'une indulgence de 300 jours, une fois par jour, l'invocation: Notre-Dame des Bonnes Etudes, priez pour nous.

Le 4 juillet 1906, le Saint Père a attaché une indulgence de 300 jours, pouvant être gagnée chaque fois, à l'oraison jaculatoire: Notre-Dame de Compassion, Mère de tous les Chrétiens, priez pour nous.

Les enfants catholiques en Pologne

La lettre suivante, adressée à M. de Noussanne, de l'*Echo de Paris*, et datée du 6 octobre, de Posen, intéressera sûrement nos lecteurs :

« Cher Monsieur de Noussanne,

Il se prépare chez nous des événements qui vont faire probablement beaucoup de bruit dans le monde entier. On ne parle